

Note de présentation
de
LANDMARK EDUCATION INTERNATIONAL
par la
Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Présentation générale

La société "*Landmark Education Corporation*" (France), dont le siège est installé 32 rue Hauteville 75010 PARIS est une succursale du groupe de droit américain "*Landmark Education Corporation*" (L.E.C.) implanté à San Francisco (Californie).

La compétence géographique du "Centre Landmark Education", basé à Paris et dirigé par M. Alain ROTH, englobe la France et la Belgique.

Cette succursale a été créée en 1992.

Le groupe américain détient les droits liés à la propriété intellectuelle de la "technologie" L.E.C. Il conclut des contrats de licence avec chacune de ses "filiales".

Ainsi, Landmark Education International a détenu d'août 1992 à décembre 1999 une licence exclusive permettant l'utilisation par sa succursale basée à Paris de la technologie en France.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, un contrat de licence attribué par *Landmark Education Corporation* à *Landmark Education International* accorde le droit exclusif à cette dernière d'utiliser la *technologie Landmark* moyennant le paiement de redevances d'un montant égal à 4 % du revenu brut réalisé en France dans le cadre des séminaires et autres programmes mis en œuvre.

La succursale française dispose de cinq salariés et d'un nombre important de "bénévoles" estimé à plusieurs dizaines de personnes.

Le doute a longtemps plané sur la réalité et la légalité de ce bénévolat.

Après s'être déclaré organisme de formation professionnelle en octobre 1997 (constat de caducité de la déclaration en février 2000 par le Groupe National de Contrôle¹ pour non respect de la réglementation applicable), Landmark France se présente depuis lors comme centre de formation au développement personnel.

Une vingtaine de prestations différentes sont offertes à une clientèle recrutée principalement par parrainage d'anciens stagiaires. Ce recrutement donne lieu à des relances téléphoniques fréquentes et s'adresse aussi bien aux "nouveaux" qu'aux "anciens".

¹ DGEFP : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, placée sous l'autorité du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

Les prestations proposées

Le stage initial "Landmark Forum" :

Il rassemble 80 à 100 personnes. Il coûte environ 400 euros.

Considéré comme "produit d'entrée", il se décompose en une soirée de présentation, trois jours de stage proprement dit et une soirée de restitution au cours de laquelle chacun est expressément invité à trouver dans son entourage familial, amical, ou professionnel de nouveaux candidats et à se réengager dans une nouvelle formation.

Le « Cours Avancé » :

Il s'inscrit dans la continuité du précédent et représente un coût supérieur à 600 euros.

Parmi les caractéristiques essentielles des méthodes utilisées à l'occasion de ces prestations, il convient de relever :

- un vocabulaire spécifique favorisant l'adhésion exclusive à la « technologie » Landmark,
- un recours systématique à la confession publique et à la culpabilisation,
- des violences verbales et psychologiques,
- une forte incitation à recruter rapidement d'autres stagiaires.

Le coût pour un individu d'une participation à la totalité des prestations proposées s'élèverait au minimum à six mille euros.

S'ajoutent à cela des relances continues des anciens stagiaires par le bureau parisien et l'offre de prix minorés à ceux qui acceptent de participer à titre bénévole à des tâches administratives ou logistiques.

Le catalogue L.E.C. comporte au total une vingtaine de prestations qui vont de l'"acquisition d'un leadership" à une série de séminaires orientés entre autres vers la "créativité", "l'optimisation des performances", "la sexualité et l'intimité" et "l'accomplissement de soi".

Annuellement, ces prestations diverses pourraient concerner un public supérieur à 1000 personnes.